

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE LA PROTECTION DES PÉRIMÈTRES DES CAPTAGES DE KERGOFF ET LANNUCHEN 1 ET 2

### Le Folgoët

Par arrêté préfectoral du 11 avril 2024 **une enquête publique unique est organisée pour une durée de 35 jours consécutifs du mardi 21 mai 2024 à 9h00 au lundi 24 juin 2024 à 17h00** au titre des demandes présentées par EDF Renouvelable France, dont le maître d'ouvrage est la SAS Centrale Photovoltaïque de Le Folgoët concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque et par la communauté de communes Lesneven Côte des Légendes (CCLCL) dans le cadre de la modification de l'arrêté d'utilité publique existant.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour, d'une part, délivrer les permis de construire préalables à la SAS Centrale photovoltaïque de Le Folgoët en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol entre les hameaux de Lannuchen, Kerbriant et Kergolestroc au Folgoët et, d'autre part, pour modifier l'arrêté n° 2007-0564 du 18 mai 2007 déclarant d'utilité publique la protection des périmètres de captages de Kergoff et Lannuchen 1 et 2 à Lesneven et au Folgoët.

Le commissaire enquêteur est Mme Catherine Desbordes, docteur en sciences et techniques de l'environnement. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant peut être nommé après interruption de l'enquête. Elle se tiendra à la disposition du public lors de permanences aux jours et heures ci-après :

#### Mairie du Folgoët

- mardi 21 mai 2024 de 9h00 à 12h00
- jeudi 6 juin 2024 de 13h30 à 17h00
- lundi 24 juin 2024 de 13h30 à 17h00

#### Mairie de Lesneven

- lundi 27 mai 2024 de 14h00 à 18h30

#### Mairie de Kernouës

- vendredi 14 juin 2024 de 9h15 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les pièces de procédure, dont l'étude d'impact, est consultable :

- en version papier à la mairie du Folgoët, de Lesneven et de Kernouës aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en version numérique à l'adresse suivante : <http://photovoltaique-le-folgoet.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Dupleix à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur les registres d'enquête publique, établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, à la mairie du Folgoët, de Lesneven et de Kernouës
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : [photovoltaique-le-folgoet@enquetepublique.net](mailto:photovoltaique-le-folgoet@enquetepublique.net)
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie du Folgoët, 2 rue du Verger, 29260 Le Folgoët

Pour être recevables, les observations et propositions doivent être exprimées entre le mardi 21 mai 2024 à 9h00 et le lundi 24 juin 2024 à 17h00.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées pour les parties relatives :

- au permis de construire à EDF Renouvelables France, Monsieur Andrea Braschi, chef de projets, agence de Nantes, 26 boulevard de Stalingrad, CS 52314, 44023 Nantes – 07 78 51 70 43 – [centrale\\_solaire\\_lefolgoet@edf-re.fr](mailto:centrale_solaire_lefolgoet@edf-re.fr)
- à la modification de la déclaration d'utilité publique à la CCLCL : [centrale\\_solaire\\_lefolgoet@edf-re.fr](mailto:centrale_solaire_lefolgoet@edf-re.fr)

Une copie du rapport et des conclusions est déposée aux mairies du Folgoët, de Lesneven et de Kernouës ainsi qu'à la préfecture du Finistère pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.